

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHÂTEL

PRIX DE L'ABONNEMENT:

pour la Suisse:
 Pour un an, la feuille prise au bureau fr. 6.—
 expéd. franco par la poste » 7.—
 Pour 6 mois, la feuille prise au bureau » 3.50
 par la poste, franco » 4.—
 On s'abonne au bureau de la Feuille, rue du
 Temple-neuf, n° 3, à Neuchâtel, et dans tous
 les bureaux de poste.
 Pour l'étranger: les frais de port en sus.

ET DU VIGNOBLE NEUCHÂTELOIS.

Paraissant le **MERCREDI** et le **SAMEDI**.

PRIX DES ANNONCES:

Pour 2 insertions, de 1 à 7 lig., de 50 à 75 c.
 » 3 » de 1 à 7 » 75 à 1 fr.
 Et 5 cent. par chaque ligne en sus, par inser-
 tion.
 Une remise pour les annonces est accordée aux
 abonnés d'un an dès le 1^{er} janvier.
 Tout envoi doit être affranchi.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. — SEPTEMBRE 1865.

| OBSERVATOIRE DE NEUCHÂTEL. | | | | | | CHAUMONT. | | | | | | | | | | | | | | |
|----------------------------|----------------------------------|--------|--------|--------------------|-------------|------------------|------------|---------------|--------------------------------|-----------------------|----------------|----------------------------------|------------------|--------|--------------------|-------------|----------------|------------------|---------------|-----------------------------------|
| Jours du mois. | TEMPÉRATURE en degrés centigrad. | | | Baromèt. en milli. | Eau tombée. | VENT DOMINANT. | | ETAT du ciel. | REMARQUES. | LIMNIMÈTRE en mètres. | Jours du mois. | TEMPÉRATURE en degrés centigrad. | | | Baromèt. en milli. | Eau tombée. | VENT DOMINANT. | | ETAT du ciel. | REMARQUES. |
| | Moyenne du jour. | Minim. | Maxim. | | | Moyenne du jour. | Direction. | | | | | Force. | Moyenne du jour. | Minim. | | | Maxim. | Moyenne du jour. | | |
| 6 | 20,6 | 12,5 | 26,6 | 724,49 | — | S. | Calme. | Clair. | Ecl. loint. dans la soirée. | 2,848 | 6 | 17,4 | 11,3 | — | 670,7 | — | S.-E. v. | Faible. | Clair. | Ecl. de 7 à 9 h. s. d'O. au S.-O. |
| 7 | 20,0 | 11,5 | 25,7 | 723,39 | — | id. | Calme. | id. | Ecl. loint. à l'O. | 2,850 | 7 | 17,1 | 11,6 | — | 669,7 | — | id. | id. | id. | id. halo lun. à 7 h. |
| 8 | 19,8 | 11,7 | 26,2 | 723,79 | — | id. | id. | id. | A 7 h. s. ecl. loint. au S.-E. | 2,860 | 8 | 16,9 | 11,1 | — | 669,9 | — | S.-O. | id. | id. | Il tonne au N.-O. vers 4 h. soir. |

EXTRAIT DE LA FEUILLE OFFICIELLE du jeudi 7 septembre.

AVIS DU DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les examens des aspirants au brevet de capacité pour l'enseignement primaire, prévus par les articles 58 et 59 de la loi scolaire, auront lieu à Neuchâtel dans la semaine du 9 au 14 octobre prochain. Le terme fatal des inscriptions est fixé au mardi 5 octobre.

Les aspirants doivent envoyer au Département de l'Instruction publique leurs titres, actes d'origine, extrait de naissance et de baptême, certificats d'études et de bonnes mœurs, et autres pièces propres à servir de renseignements et de recommandation.

La Direction invite les instituteurs et les institutrices brevetés du 3^{me} degré que l'article 63 de la loi concerne, à profiter des prochains examens pour se mettre en règle avec les prescriptions de cet article, s'ils veulent conserver le droit d'exercer la vocation de l'enseignement public primaire dans le canton.

FAILLITES.

2. Le 31 août 1865, le citoyen Julien l'Ecuyer, âgé de 50 ans, fils de Jean-Henri l'Ecuyer et de Susanne née Guye, communier de Neuchâtel et de Hauterive, charbon, domicilié à Neuchâtel, a demandé d'être déclaré en état de faillite. Par jugement en date du 1^{er} septembre 1865, le tribunal du district de Neuchâtel a prononcé la déclaration de faillite du dit Julien l'Ecuyer, et renvoyé la liquidation de cette masse au juge de paix de Neuchâtel, pour être opérée en la forme ordinaire. En conséquence, le juge de paix de Neuchâtel invite les créanciers du citoyen Julien l'Ecuyer: 1^o à faire inscrire leurs titres et réclamations, avec les pièces à l'appui, au greffe de paix de Neuchâtel, depuis le vendredi 8 septembre au lundi 9 octobre 1865, inclusivement, ce dernier jour à 5 heures du soir. 2^o A se rencontrer à l'hôtel-de-ville de Neuchâtel, salle de la justice de paix, le mercredi 11 octobre 1865, à 9 heures du matin, pour assister à la liquidation.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRE.

5. Les héritiers de Elisabeth née König, veuve de Samuel Kaser, aubergiste à l'hôtel de la Fleur-de-Lys à Neuchâtel, originaire de Thounstetten, canton de Berne, demeurant à Neuchâtel, où elle est décédée le 29 août 1865, ayant accepté sa succession sous bénéfice d'inventaire, le juge de paix de Neuchâtel fait connaître au public que les inscriptions seront reçues au greffe de la justice de paix, depuis le vendredi 8 septembre jusqu'au vendredi 27 octobre 1865 inclusivement à 5 heures du soir, heure à laquelle les inscriptions seront déclarées closes. La liquidation s'ouvrira à Neuchâtel mardi 31 octobre 1865 à 9 heures du matin, au lieu ordinaire des audiences de la justice de paix.

AVIS DIVERS.

4. D'après une communication du chargé d'affaires de Belgique en Suisse, les certificats d'origine et factures, dont le traité de commerce du 11 décembre 1862 avec la Suisse réserve la production, ne sont plus exigés à l'importation en Belgique. Le commerce suisse est prévenu par le présent avis que cet allége-

ment est déjà entré en vigueur le 15 courant. Berne, le 28 août 1865.

Le département fédéral du commerce et des péages.

IMMEUBLES A VENDRE

5. A vendre, une vigne d'environ 2 1/2 ouvriers, à Beauregard. S'adr. à Ch. Colomb, notaire, à Neuchâtel.

Vente aux enchères juridiques, AU LANDERON.

Pour cause de départ, il sera exposé en vente, **lundi 11 septembre** courant, dès 1 h. après midi, à l'hôtel-de-ville, les immeubles suivants:

1^o Une maison d'habitation, avec grange et écurie, sise au faubourg du Landeron.

2^o Seize vignes dans les meilleurs quartiers du vignoble du dit lieu, et récolte pendante.

3^o Quatre jardins très-bien situés, quatre bons champs et un pré marais, même territoire.

4^o Un pré, soit champ, à Lordel, rière Enges, de 2400 perches environ.

Pour prendre connaissance des immeubles et des conditions de vente, s'adr. au greffier soussigné.

Le greffier de la justice de paix.
 Franç.-César PAYLLIER.

Propriété à vendre A CRESSIER.

En cas d'offres acceptables, M. A. Sandoz, à Cressier, consentirait à vendre sa belle propriété au dit lieu, consistant en un bâtiment situé près de la route cantonale, solidement construit et renfermant quatre logements, ayant plusieurs caves très-bonnes, et comme dépendances un petit bâtiment à destination d'écurie et fenil et un autre servant de lessiverie; au nord est une cour et à l'ouest un verger garni de très-bons arbres fruitiers, contenant environ une pose; au midi et de l'autre côté de la rue, un jardin potager et verger d'environ une pose, avec arbres plein-vent et espaliers. Cette propriété, dans une très-bonne exposition, est d'un bon rapport et pourrait être utilisée pour toute espèce d'industrie. S'adr., pour la voir et pour les conditions, au propriétaire, à Cressier, qui accordera des facilités pour les paiements, et cédera, si cela peut convenir à un amateur, un pressoir avec ses accessoires et plusieurs laigres.

Vente immobilière.

On vendra par voie d'enchères et récolte pendante, le **jeudi 14 septembre 1865**, à 7 1/2 heures du soir, à l'hôtel des XIII Cantons à Peseux, une vigne située à Painblanc, non loin du pont du chemin de fer sur la Serrière, contenant un peu plus de 6 1/2 ouvriers; limitée au nord par MM. Ph. Roulet et Gueisbuhler, à l'ouest par les hoirs de MM. de Pury-Pourtalès et de Pury-Sandoz, au sud par le chemin de fer Franco-Suisse, et à l'est par l'hoirie de M. de Pury-Sandoz.

S'adr. pour visiter l'immeuble au vigneron Alexandre Ménétray à Peseux, et pour les conditions d'enchères, au notaire Bonnet, à Auvier.

1. Le **lundi 11 septembre** courant, dès 7 h. du soir, il sera procédé à la vente par voie de minute dans l'hôtel du Cerf à Bôle, des immeubles suivants appartenant à Mme Matthey-Dorét.

1. Un champ à **Macherel** d'environ une pose, limite en bise Henri Ravenel, en vent la route et en uberre les hoirs Fabry.

2. Un champ aux **Longs-Champs** d'environ deux émines, limite en joran Fréd. Pettavel et en uberre les vignes.

3. Un chenevier aux **Sagnes Baillet** avec arbres, limite de vent Fréd. Pettavel, en bise Henri D'Ivernois, en uberre Henri Ravenel.

4. Une vigne à **Lesvaux** d'environ 11 ouvriers, limite de vent le chemin, de bise Alph. de Sandoz-Morel, de joran François DeBrot et d'uberre les enfants Ravenel.

5. Une vigne dite **la Plantée du Poirier** d'environ 5 1/4 ouvriers, limite de vent Abram Durig, de bise le chemin, de joran Abram Durig et d'uberre Alexandre Jaquet.

6. Une vigne à **la Loge-Rosselta** d'environ 4 ouv., limite de vent Jean Jaquet, de joran David-Henri Pettavel, Aug. Gribolet et autres, de bise Abram Durig et d'uberre le chemin de fer.

7. Une vigne à **la Loge** d'environ 2 ouv., limite de bise les enfants Ravenel, de vent Abram Durig et de joran Alph. de Sandoz-Morel et le chemin.

Maison à vendre, à Peseux.

Le citoyen Benoit Durig, maître charpentier, offre à vendre la maison neuve qu'il vient de construire à côté de l'église de Peseux, composée de cinq logements avec leurs dépendances. Au rez-de-chaussée il y a un four et une lessiverie à l'usage des locataires. Ces logements sont favorablement disposés pour des horlogers. S'adr. à lui-même, à Peseux.

En outre, il offre de vendre la maison qu'il habite, rue du Château, à Peseux; elle se compose de deux logements, et d'un atelier au rez-de-chaussée, avec grange et écurie. Plus une vigne avec plantage, en tout 8 ouvriers. Pour voir les immeubles, s'adr. à lui-même, et pour les conditions à M. le notaire Baillet, à Boudry.

VENTE PAR VOIE D'ENCHÈRES.

Vente de vendange.

Mercredi prochain 15 courant, à 2 h. après midi, à l'hôtel-de-ville de Neuveville, l'administration bourgeoise de cette ville fera miser à des conditions favorables la vendange d'environ 180 ouvriers de vignes.

Neuveville, 7 septembre 1865.

Le secrétaire de bourgeoisie,
 César Wyss.

8. Le **lundi 11 septembre 1865**, dès 9 h. du matin, madame veuve de Henri-François Meiller, domiciliée à Bevaix, exposera à l'enchère: deux bœufs de trois et demi ans, deux bœufs de dix-neuf mois, une vache et deux genisses. Plus, le rural au complet, consistant en chars, herses, charrues et autres objets dont on supprime le détail. Les conditions seront lues avant les enchères.

Vente de vendange.

Mardi prochain 12 septembre courant, dès dix heures et demie du matin, à l'hôtel-de-ville du Landeron, l'administration communale du dit lieu vendra, par enchères publiques, la récolte d'environ cinquante ouvriers de vigne.

Landeron, le 6 septembre 1865.

Au nom du conseil administratif,
 Le secrétaire,
 A. GICOR.

On exposera en montes, le **lundi 11 septembre** prochain, chez Henri Kaufmann, aux Pradières, commune de Boudevilliers, **50 mères vaches**, les unes fraîches, les autres prêtes à veler ou à différentes époques, et deux taureaux, l'un de 15 mois, l'autre de deux ans. Tout ce bétail est composé de belles et bonnes pièces, de premier choix et première qualité. Le terme de paiement sera d'une année.

A VENDRE.

11. A vendre, **3 laigres** en très-bon état et forts de bois, de la contenance approximative de 8400, à 7200 et 6000 pots fédéraux. S'adr. au bureau de messieurs Sandoz et Berthoud, rue du Pommier.

12. M. d'Ivernois mettra en perce, après les vendanges, du **vin rouge de Neuchâtel 1864**, de qualité très-supérieure. S'adr. à Bellevaux.

MARTIN BADER, boucher, avise les personnes qui ne font pas partie de l'association des familles, qu'elles peuvent aussi se fournir chez lui de viandes de première qualité, bœuf à 52 c., mouton et veau dits de Langenthal, à 55 c., la livre. — Le même demande à louer, au plus vite, une écurie, avec remise s'il est possible.

14. A vendre, un pupitre à 4 places, en bon état, fr. 25.

Un emporte-pièce à levier, fr. 20.

Un laminoir avec volant en fonte et courroie de transmission, fr. 75.

Un petit cylindre à vapeur, fr. 15.

Diverses roues d'engrenage en fonte, d'environ un pied de diamètre. S'adr. au bureau d'avis.

Bonne occasion.

A vendre, un **très-beau billard**, presque neuf et de fabrication parisienne. S'adr. à M. Cusin, négociant, rue des Moulins, à Neuchâtel.

16. Pour cause de départ, on offre à vendre un bon **moulin à guipure**, en bon état, à un prix très-avantageux. S'adr. franco à M^{mes} sœurs Robert, Chaux-de-Fonds.

17. A partir de **lundi 11 courant**, on peut se procurer de belles **pommes et poires**, à Trois-Portes, n° 6, propriété Douillot.

18. A vendre, environ 50 gerles neuves et une trentaine de petites seilles. S'adr. à Christian Fuhrer, rue de la Treille, 1.

On offre à remettre, pour cause de santé, un magasin situé dans une des rues les plus fréquentées et ayant une très-bonne clientèle. S'adr. au bureau d'avis.

19. A vendre, **poêles** en tôle de différents genres et grandeur, un grand tambour en fer-blanc qui serait très-utile dans un hôtel ou grande maison, et en général un assortiment d'ouvrages de ferblanterie. S'adr. à H. Wittwer, ferblantier, Ecluse, n° 53.

A vendre, au canton de Vaud, district de Grandson, à un prix très-avantageux, un vase de **bon vin blanc 1863**, de la contenance d'environ 2800 pots. S'adr. à M. Villemet, instituteur, dépositaire d'un échantillon (au faubourg n° 15).

Semelles de santé.

Mes semelles pour la transpiration des pieds sont déjà favorablement connues; elles se portent dans les bas et maintiennent les pieds constamment secs; par conséquent elles doivent être recommandées aux personnes atteintes de la goutte ou de rhumatisme, et à celles qui ont une forte transpiration aux pieds. — Seul dépôt pour la Suisse, où ces semelles se vendent aux prix de fabrique, fr. 1 la paire et trois paires pour fr. 2.80, chez **J. Ch. Schmidt, pelletier-bandagiste, place du Marché à Neuchâtel.**

Un rabais raisonnable est fait aux revendeurs. Francfort s. M., sept. 1865.

Rob. v. STEPHANI.

RECOMMANDATION.

M. Jules-Henri Sagne vient d'ouvrir un magasin et atelier de sellier et tapissier dans la maison de M. le capitaine Tripet, ancien hôtel de la Balance, à Neuchâtel.

Il confectionne tout genre de harnais, brides, filets pour écurie, licols, couvertures de cheval, etc. Il sera toujours assorti en sacs d'écolier et articles de voyage, tels que malles, poches, aumonières, etc. Le même se recommande à l'honorable public pour la confection des canapés, chaises rembourrées, fauteuils, paillasse à ressorts et matelas. Il se charge des réparations de meubles, les remonte, charpente. Par les soins qu'il mettra à son ouvrage, il espère contenter les personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance. Ses prix sont modiques.

COMBUSTIBLES.

Commission pour bois et charbon, tourbe et kerbes. S'adr. à Wittwer, ferblantier, Ecluse n° 53.

24. On offre à vendre, à la Chaux-de-Fonds, **dix-huit laigres** de la contenance de 2000 à 700 pots, avinés en rouge et blanc, ainsi que divers ustensiles de caves. S'adr., pour toutes les conditions, à M. Julien Spahn, rue du Pont, n° 9, à la Chaux-de-Fonds.

25. Au magasin Léon Gautier, Ecluse, dépôt de la véritable **aiguille à coudre anglaise**, à un prix très-avantageux.

FEUILLETON.

WILLIAM HUTTON.

(1723—1813).

CHAPITRE VII.

Mon voyage à Londres. — Mauvaise rencontre. — L'hôtel du cerf. — Peu d'argent. — Je visite les édifices. — Retour à Nottingham.

Ce voyage à Londres a été un des plus grands plaisirs de ma vie.

Je partis de Nottingham à pied, le lundi 8 avril 1749, à trois heures du matin. Je n'étais pas habitué à marcher. Après les cinq premières lieues, mes pieds étaient déjà gonflés et meurtris; mais j'aurais eu honte de moi-même si je m'étais arrêté: cette première journée de marche devait être décisive.

A un mille de Leicester, je fus accosté par un voyageur qui avait un mouchoir noué en bandeau sur le front.

« Où allez-vous, me dit-il.

— A Londres, répondis-je.

— Et moi aussi. Quand comptez-vous arriver?

— Mercredi soir.

— Moi de même.

— Qu'avez-vous donc à la tête? lui dis-je; est-ce que vous vous êtes battu? »

Il me fit une réponse évasive qui me donna

Librairie Delachaux et Sandoz,

A NEUCHÂTEL:

FAREL

Réformateur de la Suisse romande et pasteur de l'Eglise de Neuchâtel,

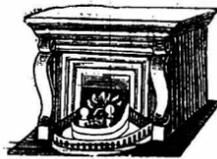
par L. JUNOD,

pasteur de l'Eglise française de Bâle,

1 vol. in-12, avec portrait du réformateur, prix: fr. 3.

Semaine d'une chrétienne, br. in-12, 80 c.

Les vérités fondamentales du christianisme, conférences par C.-E. Luthard, avec préface de M. Ed. de Pressensé, 1 vol. in 12, fr. 5.50.



A vendre, une bonne cheminée Désarnod à bouches de chaleur, système Ledru, et qui a très-peu servi. S'adr. au bureau d'avis.

28. A vendre, **deux laigres** en bon état, démontés, de la contenance de 5 à 6 bosses, à un prix raisonnable, chez M. Alph. Wittnauer, au Prébarreau.

AVIS

Les soussignés, maîtres bouchers, avisent le public que les prix des viandes chez eux seront toujours les mêmes que ceux de la boucherie de l'association; pour maintenant, le bœuf à 52 c., mouton 55, veau 55, et malgré que ces prix ne soient pas en rapport avec les prix de coût d'une marchandise première, ils préviennent leur clientèle qu'ils n'en continueront pas moins à leur livrer, comme du passé, des viandes de première qualité, tant en bœufs, que moutons et veaux (dits de Langenthal.)

Neuchâtel, le 5 septembre 1865.

Charles BRAITHAUP. Fritz SCHÖCK.

Fritz VUITHIER. Aug. VUITHIER.

VEUVE ERMEL.

30. A vendre, un **pressoir** de moyenne grandeur, un laigre de la contenance de 2500 pots et divers autres vases de cave, le tout en très-bon état. S'adresser à J. Rentsch, à Tivoli, près Saint-Aubin.

31. A vendre, pour cause de départ, un **phaéton** et un **traineau** bien construits et dans le meilleur état. S'adr. au bur. d'avis.

32. A vendre, pour cause de départ, une **jument anglo-normande**, de six ans, de toute confiance, comme cheval de selle et de voiture. S'adr. au bureau d'avis.

à penser que j'avais deviné juste. La compagnie de cet homme me plaisait d'autant moins qu'il s'arrangeait toujours de manière à rester de quelques pas derrière moi. Il me dit dans la conversation qu'il était tailleur: cette circonstance ne me rassura pas beaucoup.

Résolu à me séparer de lui, je m'arrêtai une fois pendant une demi-heure sous un arbre.

« Comptez-vous donc rester ici jusqu'à demain? me dit-il. Il vaut mieux profiter de ce qu'il fait encore jour. Allons, remettons-nous en route. »

Je réfléchis qu'après tout j'avais d'aussi bonnes jambes que lui, et que peut-être il n'était pas plus fort que moi. Une demi-heure après, nous étions arrivés à une auberge.

« Entrons boire, me dit mon compagnon.

— Non, répondis-je. Je vais marcher devant, vous me rejoindrez. »

Une fois seul je doublai le pas.

Je m'arrêtai à Brixworth; j'avais déjà fait dix-sept lieues, et je n'avais dépensé que dix sous. Le lendemain mardi, je couchai à Duns-table.

En passant à Finchley, je rencontrai un roulier qui me dit qu'à Londres je serais très-bien traité à l'hôtel du Cerf, dans la rue Saint-Jean, si je m'y recommandais de lui. Mais il arriva que dans la vivacité de son offre et de mes remerciements, au milieu du bruit des voitures, il oublia de me dire son nom, et moi-même j'oubliai de le lui demander.

J'arrivai à l'hôtel du Cerf à cinq heures du soir; je décrivis mon homme de mon mieux; on ne le reconnut pas: toutefois on me reçut

Emprunt à primes de la ville de Milan.

4 tirages par an.

TIRAGE DU 1^{er} OCTOBRE 1865.

Lots principaux: fr. 100,000, 80,000, 70,000, 60,000, 50,000, 40,000, 30,000, 20,000, 10,000, 5000, 1000, 500, 200, etc.

Le taux minimum de remboursement varie de fr. 46 à 60.

On peut se procurer des **obligations originales**, valables pour tous les tirages, jusqu'à ce qu'elles sortent, à fr. 36, chez Lettres et argent Albert BOVER, banquier, franco. Terreaux, n° 2.

Les porteurs d'obligations des séries qui sont sorties jusqu'ici et qui n'en ont pas encore réclamé le montant, peuvent le faire, soit à Milan, soit chez le soussigné, sous déduction de ses frais.

M. MONIER marchand de parapluies, nouvellement établi à Neuchâtel, rue Saint-Maurice, n° 15, avise le public qu'il est de retour de Lyon avec une grande quantité de beaux parapluies en soie et de plus petits en coton pour enfants; plus, un beau choix de cravates haute nouveauté, superbes foulards à 2 fr. la pièce, etc. Les personnes qui lui accorderont leur confiance, seront satisfaites, il l'espère, de la qualité de ses articles et de ses prix modérés. Il se charge de tous les raccommodages de parapluies et ombrelles.

HOSPICE DE LA COTE POUR LES INCURABLES.

La vente annoncée en faveur de cet établissement de bienfaisance publique aura lieu le **1^{er} novembre** au château d'Auvernier, dès les 9 h. du matin. — On est instamment prié de s'intéresser activement à la réussite de cette vente.

Pour le comité, WITNAUER, pasteur.

RAISINS.

Les personnes qui désirent de bons raisins peuvent s'adresser, dès le 10 septembre, à Mad. Cropt-Brutten, à Sion (Valais).

37. A vendre faute d'emploi, de gré à gré, deux laigres en bon état et une cuve à vendange; de plus, un potager et une chaudière en fer. S'adr. à Mme Matthey-Doret, à Bôle.

PRESSOIRS A VIN A ENGRENAGES.

Médaille au concours agricole de Colombier. 1865.

Garantie.

Références, à la demande des amateurs.

S'adresser à MM. **Vaucher, DuPasquier & C^o**, à Cortaillod.

A vendre, un **fusil de chasse** à deux coups, un dit simple, et une **carabine** à balle ronde. Toutes ces armes sont en bon état. S'adr. rue de l'Industrie, 4, au 2^{me} étage.

40. A vendre, chez David Brun, au Tertre, n° 16, un petit **pressoir en bois**, de la contenance d'une gerle.

Maison BARILLET fils et C^e, PÊCHE 1863.

Morues d'Islande en tonnes.

Harengs saurs et harengs blancs.

Anchois de Maille, au sel rouge.

Pour conditions et prix de vente, s'adr. à Barillet fils, 59, Steinvorstadt, à Bâle.

ON DEMANDE A ACHETER.

42. La commune de Bôle demande à acheter **300 bornes taillées**, en granit ou en roc. S'adr. pour les conditions, à M. Henri Thiébaud fils, secrétaire du conseil, à Bôle.

45. On demande à acheter, la récolte d'une vigne de la contenance de un à deux ouvriers, aux environs de la ville. S'adr. à G.-L. Quinche, à Neuchâtel.

A LOUER.

44. On offre à louer, pour St-Martin 1865: 1° Un rez-de-chaussée. 2° Trois appartements comprenant chacun quatre pièces, dépendances, caves, bûchers et jardins. S'adr. au propriétaire, Auguste Heckel, maître charpentier à Auvernier.

45. On offre à louer, à Cressier, une cave contenant des vases en bon état pour 60 bosses de vin, plus deux pressoirs avec les accessoires; les conditions seront avantageuses. S'adr. à Jacques-Nicolas Richard, propriétaire, à Cressier.

46. A louer tout de suite une chambre meublée, chez Mme veuve Colin, maison Jeanrenaud, à la Boine, n° 6.

47. A louer pour Noël prochain, à Bevaix, 17 poses en terres labourables et 20 ouvriers de vignes; appartement, grange, écurie seront à la disposition du loueur.

Les conditions et renseignements nécessaires pourront être pris chez M^{me} veuve de Henri-François Meiller, domiciliée à Bevaix.

48. On offre à louer, de suite, pour deux messieurs, deux chambres meublées. S'adr. rue des Halles, n° 5.

49. A louer, de suite, une chambre meublée, rue des Halles, n° 5.

50. A louer, pour Noël prochain, deux caves meublées dans la maison Meuron-Velty, aux Terreaux. S'adr. à Ch. Colomb, notaire.

cordialement. Je demandai un bouilli de mouton et une bouteille de porter. Mais j'avais attendu si longtemps pour manger que je n'avais plus faim. Ce repas, s'il méritait ce nom, fut le seul que je fis à Londres.

Les jours suivants, je ne mangeai plus à l'hôtel. Quand la faim me prenait, je m'arrêtai au premier endroit venu: pour un demi-sou j'avais de la soupe, et pour un autre demi-sou du pain; quelquefois mon dîner se composait de pain et de fromage. Quand la nature me commandait de manger, il fallait bien lui obéir; mais j'avais peu de chose à lui donner, et très-souvent il fallait bien à son tour que bon gré mal gré elle m'obéit.

Si l'on va à Londres pour toucher de l'argent, on y peut passer beaucoup de temps avant de terminer ses affaires; si l'on y va pour faire de la dépense, cela va beaucoup plus vite; si l'on a très-peu d'argent, pour le coup on a fini en un clin d'œil: et c'est tout simplement ce qui m'arriva.

Quand j'eus acheté trois alphabets de caractères, quelques ornements gravés en relief pour imprimer l'or sur les livres, une suite de figures, une petite provision de carton et de cuir, mes trois guinées délogèrent de leur cachette pour toujours, et il ne me resta plus rien à faire qu'à visiter les curiosités de la ville et à partir.

Pour quelques sous j'allai visiter Bedlam, et j'y appris un grand nombre d'anecdotes très-singulières sur les pauvres fous qui, plus tard, firent l'amusement de nos soirées.

Toutes les fois que je passais devant un édifice, je ne manquais pas de questionner les passants sur son origine et sa destination. J'ad-

mirai beaucoup Westminster-Abbey, Guildhall, Westminster-Hall et les deux chambres du parlement.

J'avais toujours divinisé dans mon esprit les hommes politiques, et je fus une fois bien étonné de voir un colporteur jeter un pamphlet de deux sous à la face d'un membre du parlement sans que celui-ci osât seulement lever sa canne sur lui.

Un jour je voulus profiter de l'obligeance d'un jeune homme qui avait quelque relation dans la tour de Londres pour visiter avec lui ce monument célèbre; mais les gardiens entendant mon accent du Nord, et voyant à mes souliers qu'il n'y avait pas à espérer de moi une forte gratification, s'avancèrent d'un air solennel et m'interdirent rudement l'entrée.

La Bourse, le monument, les portes, les églises, les ponts, le fleuve, les vaisseaux, excitaient beaucoup ma curiosité.

Je me postai une fois devant l'hôtel de Leicester, où habitait Frédéric, le prince de Galles, et j'entamai doucement la conversation avec une sentinelle qui eut le bonté de me dire qu'une demi-heure plus tôt j'aurais pu voir le prince et sa famille monter en carrosse pour aller à la promenade.

Quoique pour venir de Nottingham j'eusse fait plus de quarante lieues, je ne cessai de marcher pendant les trois jours que je passai à Londres.

A Saint-James, je voulus monter les escaliers, et j'avais déjà franchi quelques marches quand un garde baissa devant moi son arme pour me faire reculer. Dans la cour on me vola mon mouchoir.

(A suivre).

51. A louer, de suite ou pour Noël, au Planrière cette ville, un logement propre et bien éclairé, composé de cinq chambres, cuisine, chambre à serrer, galetas, cave et jardin. On y jouit de la vue des Alpes et du lac. S'adr. à MM. Jeanfavre et Dumarché, agents d'affaires, à Neuchâtel.

ON DEMANDE A LOUER.

52. On cherche pour le 1^{er} octobre, un petit logement d'une à 2 chambres, avec cuisine, situé si possible près de la gare. S'adr. au bureau d'avis.

53. Une personne seule demande à louer de suite une chambre non meublée, avec dépendances, de préférence aux environs de la ville. S'adr. chez Mme Reinhard, rue du Temple-neuf.

54. Une personne seule, très-rangée, travaillant à l'horlogerie, cherche pour la fin du mois, la St-Martin ou Noël, un petit logement d'une ou deux chambres et cuisine, ou seulement une portion de logement. S'adr. au bureau de cette feuille.

55. Pour un ménage de deux personnes propres et tranquilles, on demande un petit appartement garni, de deux pièces avec cuisine, autant que possible dans le centre de la ville. S'adr. à Mad. Gagnebin, rue de la Collégiale, n° 10.

OFFRES DE SERVICES.

56. Une jeune vaudoise, sachant faire un bon ordinaire, aimerait se placer au plus vite. S'adr. n° 11, 1^{er} étage, rue des Moulins.

57. Deux bonnes filles, possédant les meilleurs certificats pour leurs services, l'une d'un établissement et l'autre d'une cure allemande, la première sachant le français, désirent se placer dans ce canton, dans des maisons particulières respectables ou hôtels, pour tout faire. S'adr. à M. P. Zürcher, à Colombier.

58. Une domestique allemande, 25 ans, porteuse de bons certificats, cherche une place pour faire tout dans un ménage soigné. S'adr. rue des Moulins 11, au 5^{me}.

59. Une servante robuste, parlant bien les deux langues, cherche de suite une place pour tout faire dans un ménage. S'adr. chez M. Frutiger, café du Carré, rue neuve des Poteaux.

60. Une bonne cuisinière cherche une condition pour entrer de suite. S'informer chez M. Marti, maître cordonnier, au Carré, Neuchâtel.

61. Une Bernoise, 25 ans, qui désire apprendre le français, cherche, dans ce but, une place de servante dans une famille ne parlant que cette langue; elle se contenterait d'un très-modique salaire. S'adr. rue du Neubourg, pinte Moser.

62. Une bonne cuisinière badoise, porteuse de certificats satisfaisants, demande une place. Elle parle aussi le français. S'adr. au plus vite à l'hôtel du Cerf, à Neuchâtel.

63. Une nourrice âgée de 22 ans, dont le lait est de 4 mois, désire se placer de suite. Pour la voir s'adr. à Mme Cruchaud-Cruchet, à Fontaines près Grandson, Vaud.

DEMANDES DE DOMESTIQUES.

64. On demande pour l'étranger et la fin de ce mois, une bonne et brave cuisinière pas trop jeune. Il est inutile de se présenter sans de très-bons certificats. S'adr. à Mad. Coulon de Montmollin.

65. Une fille française, bonne cuisinière, sachant soigner un ménage et des enfants, pourrait entrer de suite à St-Imier. Le gage est de fr. 16 par mois. Inutile de se présenter sans de bons certificats. S'adr. à Mme Nussbaumer, à la Maladière, 7, Neuchâtel.

66. Une jeune allemande, désireuse d'apprendre le français, pourrait se placer de suite dans une famille à la campagne; elle serait nourrie et logée gratuitement, en retour elle aurait les enfants à surveiller. S'adr. à Mad. Grisel, à Corcelles.

67. On demande pour de suite, une fille propre et active, sachant bien faire la cuisine. Inutile de se présenter sans certificats de moralité. S'adr. au 2^{me} étage, ancienne brasserie Vuille.

68. Une jeune personne active et bien recommandée, connaissant tous les ouvrages d'un ménage, trouverait à se placer de suite. S'adr. au bureau d'avis.

69. Une dame russe retournant sous peu à Moscou, cherche une bonne parlant le français, pour soigner un enfant de deux ans. A part le soin de l'enfant, elle doit connaître le service de femme-de-chambre, savoir coudre et repasser la fine lingerie. Inutile de se présenter sans d'excellents renseignements et certificats. S'adr. à la cure d'Anet, les dimanches exceptés.

70. Mme Jules Chatoney, à Meyriez près Morat, demande pour la France une femme de chambre allemande, sachant bien travailler et repasser. On tient au bon allemand, à une personne qui ait déjà du service; il est inutile de se présenter sans d'excellentes recommandations.

71. On demande pour la Russie, une femme de chambre âgée d'une trentaine d'années, de la Suisse française, d'un caractère doux et de toute moralité. Pour les renseignements, s'adr. à J. Jauslin, Boine n° 8, à Neuchâtel.

72. On demande, pour de suite, une femme de ménage propre et active. S'adr. rue de l'Industrie, n° 5, au premier étage.

73. On demande pour de suite ou pendant le courant du mois, dans une pension de jeunes filles, à la campagne, une bonne cuisinière munie de certificats ou de recommandations suffisantes; la personne doit jouir d'une bonne santé et mériter toute confiance. Le gage est élevé. S'adr. chez Mlle Sophie Greillat, rue de Flandres, qui donnera des renseignements.

74. On demande de suite une fille sachant faire un bon ordinaire. S'adr. au bureau d'avis.

75. On demande une femme de ménage, propre et soignée. S'adr. au bureau d'avis.

76. On demande au plus vite une jeune fille pour garder un enfant et s'aider au ménage. S'adr. à St-Nicolas n° 4, au 1^{er} étage.

OBJETS PERDUS ou TROUVES.

77. Perdu, le 8 courant, aux environs de la gare, une montre en argent, marquée O. S. 51. La rendre, contre récompense, à M. Rayle, sous-chef de gare, à Neuchâtel.

78. Depuis l'incendie du 1^{er} septembre un seau en fer-blanc peint en rouge, marqué M. Wittwer, Ecluse R. Neuchâtel (l'écriture n'est pas très-lisible), n'est pas retrouvé. On prie la personne qui en a pris soin de le rapporter au propriétaire, à l'Ecluse.

79. Trouvé, à Neuchâtel, depuis la gare au collège des Terreaux, un porte-monnaie renfermant de l'argent. Le réclamer, contre désignation de la valeur et frais d'insertion, à M. Julien Spahn, rue du Pont, n° 9, à la Chaux-de-Fonds.

80. Perdu, depuis jeudi 24 août, un petit chien race épagneule, couleur jaune, grandes oreilles, long poil, tache blanche sous le cou, queue blanche bien fournie, sans collier. Le ramener, en s'adressant au bureau de cette feuille, contre bonne récompense.

81. On a perdu, depuis la rue du Seyon à la promenade du faubourg, une broche en or. La rapporter, contre récompense, au servant du Cercle des Horlogers.

ATTENTION. Il a été perdu, depuis les Hauts-Geneveys à Neuchâtel, soit aux gares soit dans le wagon, une savonnette brute, boîte en argent, repassée en blanc, portant le n° 2675, grandeur 20 lignes. La rapporter chez MM. L. Aeschlimann et C^o, à Neuchâtel, contre récompense.

85. Il a été perdu ou volé, vendredi soir, aux environs du lieu de l'incendie, une montre savonnette en argent, mouvement à ancre, 15 rubis; la gravure représente d'un côté un chasseur et son chien, de l'autre un paysage. Avec la montre il y avait un chaîne en argent. La rapporter, ou fournir des indications utiles, au bureau de cette feuille, contre récompense.

84. Perdu en ville, vendredi dans la soirée, un porte-monnaie contenant 62 fr. On est prié de le rapporter au bureau de cette feuille, contre récompense.

85. Perdu, lors de l'incendie du 1^{er} septembre, un seau en tôle verni vert, marqué Driette Steiner. Le détenteur est prié de le rapporter rue des Moulins, 57.

86. Il a été égaré, jeudi passé 31 août, au Quartier de Tivoli, n° 4, un petit chat tout noir, âgé de 4 mois. La personne qui en a pris soin, est priée de le rapporter dans la dite maison, n° 4, au Quartier de Tivoli près de Serrières, contre une récompense.

87. Perdu ce matin, sur la place du Marché, une petite bourse en soie rouge avec fermoir jaune, contenant quelque monnaie. La rapporter contre récompense chez Mme Mägdefrau, maison Stauffer, promenade du faubourg.

88. Trouvé, jeudi 31 août, en ville, un porte-monnaie renfermant quelque argent. Le réclamer, aux conditions d'usage, au bureau d'avis.

89. Perdu dimanche, entre 4 et 5 heures, du port au bout de la promenade du faubourg, en passant par le quai, trois petites clefs et deux clefs de montre, liées ensemble par un cordon noir. On prie la personne qui les aurait trouvées, de les rapporter, contre récompense, au Tertre, n° 6.

90. Perdu, dimanche soir, entre 7 et 8 h, une mantille d'enfant en soie noire. La rapporter au 1^{er} étage, rue du Coq-d'Inde, n° 5, contre récompense.

AVIS DIVERS.

91. Un jeune homme bien recommandé, ayant déjà quelque connaissance des travaux d'un bureau, trouverait à se placer de suite dans une maison de commerce de cette ville. S'adr. au bureau d'avis.

ATTENTION!

Gustave Verdan, rue du Musée, n° 4, annonce aux propriétaires et encaveurs qu'il se charge de l'achat et de la vente de vendange.

À la librairie Delachaux et Sandoz, on peut se procurer, gratuitement, le dernier Rapport de la Société des missions de PARIS.

94. Une bonne polisseuse de débris se recommande à MM. les horlogers et établissements pour être occupée. On peut compter sur de l'ouvrage soigné. S'adresser à Mad. Hugli, à Gibraltar, n° 7, au 5^{me}.

95. Une famille honorable, qui habite une petite ville de la Suisse allemande, désire placer sa fille âgée de 16 ans dans une famille respectable du canton de Neuchâtel; elle accepterait en échange une jeune personne qui aurait l'occasion d'apprendre le bon allemand et tous les ouvrages du sexe. S'adr. à M. Carl Walther, pharmacien, à Sursée, cant. de Lucerne.

Les membres actifs de la Commune de Cortaillod sont convoqués en assemblée générale, lundi 11 courant, à 8 heures du matin, au lieu ordinaire.

Ordre du jour:

1^o Celui fixé par le règlement pour la séance de septembre.
2^o Affaires scolaires et propositions individuelles.

Cortaillod, 8 septembre 1865.

Le Secrétaire de l'Assemblée générale.

Le directeur du Crédit foncier neuchâtelais invite le porteur de l'Obligation foncière, 3^{me} catégorie, n° 1378, de fr. 1000 au porteur, à s'approcher de lui, muni de son titre, pour une rectification.

Neuchâtel, 7 septembre 1865.

G.-L. QUINCHE.

Mad. veuve Boulard a l'honneur d'annoncer qu'elle vient de faire un apprentissage de coiffeuse, et elle se recommande aux dames de Neuchâtel pour aller coiffer à domicile. L'expérience qu'elle a acquise dans cette spécialité, ainsi que les soins qu'elle consacrera à l'exécution de ses coiffures, lui font espérer obtenir la confiance qu'elle sollicite.

Mad. Boulard reçoit des commandes pour toute espèce d'ouvrages en cheveux. Elle aura toujours un assortiment complet de parfumerie fine de Paris.

Domicile: Faubourg, ruelle Dupuyrou, 5.

99. Un jeune homme de 25 ans, de la Suisse allemande, ayant une belle écriture, demande à entrer comme volontaire dans un bureau ou une maison de commerce. Il peut présenter de bons certificats. S'adresser à M. Buhler, fumiste, rue du Coq-d'Inde, 12.

100. Quelques bons ouvriers graveurs trouveront de l'ouvrage avantageux chez MM. Domont fils et Dinichert, à Montillier près Morat; ils peuvent entrer de suite.

101. On demande de suite, à Besançon, dans une des principales maisons de fabrication d'horlogerie, deux bonnes ouvrières pierriers, munies des certificats de moralité exigibles. Les conditions seraient pour un fixe annuel. S'adr. à M. Sandoz-Nardin fils, fabricant d'horlogerie, à Besançon (Doubs).

AVIS. — MM. les invités à la Fête de Farel, qui sont domiciliés dans le canton, sont priés de faire connaître leur présence à Neuchâtel, en s'adressant au comité de réception, salle des Pas-Perdus de l'Hôtel-de-ville, le mardi 12 depuis 2 heures, et le mercredi 13, de 7 à 8 1/2 heures du matin.

AVIS.

Afin de prévenir toute inquiétude dans la population, le public de la ville et des environs est prévenu, qu'à l'occasion des services religieux de la Fête de Farel, le mercredi 15 septembre prochain, les cloches de la Collégiale seront sonnées à 8 1/2 heures du matin, et celle du Temple du bas, à 7 h. du soir.

Avis de la préfecture.

Les contribuables du ressort municipal de Neuchâtel sont prévenus que la perception de l'impôt direct et celle de la taxe municipale fixée à 60 c. additionnels, se feront au bureau de la Préfecture, les 13, 14, 15 et 16 courant, de 9 h. du matin à midi, et de 2 à 5 heures du soir.

La perception se fait dès maintenant pour les contribuables qui désirent s'acquitter avant les jours fixés.

Neuchâtel, 9 sept. 1865.

Préfecture.

Municipalité de Neuchâtel.

Les contribuables du ressort municipal de Neuchâtel, sont informés que l'impôt municipal a été fixé pour cette année au chiffre de 60 centimes additionnels sur la taxe due à l'Etat; que la perception de cet impôt se fera par les soins de la préfecture, et qu'il devra s'acquitter en même temps que celui de l'Etat, les 13, 14, 15 et 16 septembre courant.

Le directeur

des finances de la Municipalité,
GUST. JEANJAQUET.

106. Un jeune homme de 17 ans, d'une bonne famille de Berne, ayant reçu une bonne éducation, aimerait entrer dans une maison de cette ville pour y faire un apprentissage de commerce. S'adr. au bureau de cette feuille.

107. On demande pour apprenti, dans une bonne maison de commerce de cette ville, un jeune homme intelligent, actif et de toute probité. S'adr. à M. Prince-Wittnauer.

Demain dimanche, au retour du bateau à vapeur de Morat, la musique de Colombier donnera une soirée au jardin anglais.

MM. les membres du cercle du Musée sont invités à se rencontrer au cercle mercredi 15 et à 8 heures du soir, pour assister à une soirée de prestidigitation donnée par M. Viarisio, artiste distingué.

VAUQUILLE.

Dimanche et lundi 10 et 11 septembre, au restaurant près de la gare de Colombier, sept jolis prix de la valeur de 150 fr.

CERCLE DU MUSÉE.

Conformément à une décision de l'assemblée générale, réunie le 1^{er} septembre, MM. les membres du Cercle du Musée sont de nouveau convoqués en assemblée générale pour samedi 9 courant, à 8 heures du soir.

Ordre du jour:

Nomination du Conseil d'administration.
Fixation de la cotisation pour 1865-66.

Propositions diverses.

Neuchâtel, 4 septembre 1865.

Le Conseil d'administration.

112. Une demoiselle qui doit partir dans le courant du mois pour l'Allemagne du nord, désire trouver une compagne de voyage au moins jusqu'à Francfort; les arrangements seraient pris de manière à arriver dans cette ville, le matin. S'adr. à Mad. de Pierre-Pourtalès, faubourg de l'Hôpital.

Grande vauquille,

au restaurant de la gare de Corcelles, dimanche et lundi 10 et 11 septembre. Les amateurs y sont cordialement invités.

87. La municipalité du Pâquier demande à **emprunter** la somme de dix mille francs. S'adr. au citoyen Fritz Cuhe, caissier, au Pâquier.

88. On demande à **emprunter** une somme de 8 à 10 mille francs, sur des garanties de premier ordre. Adresser les offres au bureau de cette feuille, qui indiquera.

Société fribourgeoise de navigation à vapeur.

BÉNICHON D'ESTAVAYER

PROMENADE DU DIMANCHE 10 SEPTEMBRE 1865

Si le temps est favorable.

ALLER.

Le matin.

Départ de Neuchâtel à 9 h. — m. du matin.
Passage à Auvernier 9 h. 15 m. »
» Chez-le-Bart 10 h. — m. »
» St-Aubin 10 h. 5 m. »
Arrivée à Estavayer 10 h. 50 m. »

L'après-midi.

Départ de Neuchâtel, à 1 heure.
Arrivée à Estavayer, à 2 heures.

RETOUR.

Départ d'Estavayer, à 6 heures du soir.

OBSERVATIONS : Au retour, le bateau touchera toutes les stations desservies le matin. Si les voyageurs amenés par les deux services sont trop nombreux pour être embarqués sur le bateau de 6 heures, il sera organisé un second départ à 8 heures du soir, directement sur Neuchâtel.

Coincidence à Neuchâtel, au départ et au retour, avec les trains n^{os} 5 et 12 du Jura industriel.

Pour aller et retour : **le prix d'une simple course.** DIRECTION.

Compagnie des Mousquetaires DE NEUCHÂTEL.

Grand tir au Mail, lundi 11 septembre 1865.

Vauquille : fr. 400.

Cible de société à points : fr. 250.

Une réception cordiale et fraternelle est réservée à tous les amateurs. *Le Comité.*

ÉTAT CIVIL DE NEUCHÂTEL.

PROMESSES DE MARIAGE.

Frédéric-Auguste Rollier, pasteur, bernois, dom. à Courtelary, et Sophie-Louise-Caroline Quinche, de Dombresson, dom. à Neuchâtel.

Georges-François Monnard, vigneron, vaudois, et Elisabeth Kuster, domestique; les deux domiciliés à Neuchâtel.

Emile-Rodolphe Rebmann, cordonnier, de Liestal, et Marie Schlup; les deux dom. à Neuchâtel.

Jules-Théodore Morel, horloger, des Hauts-Geneveys, et Marie-Éléonore Landry, horlogère; les deux dom. à Neuchâtel.

NAISSANCES.

27 août. Sophie-Emma, à François-Antoine Mechler et à Frédérique-Amélie née Buser, badois.

28. Charles-Gustave, à Frédéric-Auguste Droz-dit-Busset et à Joséphine née Amann, du Locle.

29. Paul-Louis, à Paul-Henri Bedaux et à Cécile-Augustine née Sauser, de Neuchâtel.

30. Léon-Ernest, à Jean-Antoine Knapp et à Caroline-Elisabeth née Vaisseau, français.

30. Edouard-Alfred, à Jean-Henri Schneider et à Marie née Fräuchiger, bernois.

31. Paul-Edouard, à Jean-Jacob Wenker et à Elisabeth née Muller, bernois.

2 septembre. Fritz-Albert, à George-Tobias Basting et à Sophie-Elise née Stucki, de Hesse-Darmstadt.

5. Anne-Marie-Christine, à Charles-Alexandre Perroz et à Anne-Marie-Jeanne-Geneviève née Mathier, de Cressier.

DÉCÈS.

2 septembre. Jean-Marc Horny, 70 ans, 10 mois, 27 jours, vigneron, époux de Marie-Félicité Mövli, bernois.

4. Elie-Louis, 17 jours, fils de Frédéric-Samuel Marendaz et de Julie née Biéri, vaudois.

Correspondance.

Les observations contenues dans la lettre suivante, suggérées à l'un de nos abonnés de la campagne par l'incendie du 4 septembre, méritent, ce nous semble, d'être prises en considération, ou du moins examinées dans le but d'en tenir compte autant que faire se pourra.

Peseux 6 septembre 1865.

Monsieur le rédacteur.

La préoccupation des personnes connaissant le local de la maison et chantier Hammer, devait être naturellement quels seraient les moyens les plus prompts de se procurer de l'eau pour éteindre l'incendie qui venait de s'y déclarer. Le plus simple et le plus facile était de la faire arriver depuis la chambre d'eau des poudrières. Aussi la pompe campagne de Peseux fut-elle arrêtée là et em-

ployée à aspirer l'eau de ce réservoir, par l'ordre d'un officier du feu de Neuchâtel.

Cette pompe fournissait de l'eau en abondance, mais les moyens manquaient pour la transporter au foyer de l'incendie; ils se réduisaient à quelques porteurs d'eau avec brandes, quelques seilles, arrosoirs, seaux, et enfin un tonneau défoncé placé sur une charrette.

Une foule de personnes de bonne volonté stationnaient là demandant des ustensiles; elles se formèrent enfin en file; cette file travaillait peu, faute de vases; pendant son court moment d'activité, on trouva dans un réservoir, (puits ou cuve) au restaurant des Tunnels, de l'eau qui arriva fort à propos.

A mesure qu'il arrivait des pompes, elles étaient rangées en file à la suite de l'aspirante par les soins du capitaine du feu de Peseux; mais aucun chef de Neuchâtel ne parut là après le premier moment.

A la fin, quatre pompes arrivèrent presque au même moment, et terminèrent la file jusqu'auprès des bâtiments incendiés: l'une d'elles était une seconde pompe de Peseux, envoyée par la commission du feu de ce village, sur le rapport de l'état des choses que lui fit un simple particulier.

Il est clair que la direction a fait défaut sur ce point, et que si un membre de la Commission du feu de Neuchâtel y eût été placé en permanence, l'on eût fait arriver des porteurs d'eau, qui s'épuisaient à en transporter depuis l'Écluse, plus des seaux, qui auraient plus tôt fait dix voyages depuis le réservoir, qu'un depuis le lac; on aurait jeté un second tuyau d'aspiration dans le réservoir, qui a trois portes, utilisé beaucoup plus tôt l'eau du restaurant, et enfin on aurait pourvu à suppléer et soulager un peu les pompiers de la campagne de Peseux, qui n'y auraient pas tenu, s'il n'eussent pas dû interrompre fréquemment leur travail pour ne pas verser de l'eau sur la route.

En outre, des personnes se sont plaintes d'avoir reçu sur la tête des seaux vides au chemin des zigzags, et j'en ai vu jeter aussi assez brutalement près du restaurant des Tunnels.

De plus, le chef de la seconde pompe de Peseux qui se trouvait accidentellement à Neuchâtel, a été arrêté en route et forcé de se mettre à la file, et n'a pu rentrer que vers minuit encore en passant par Serrières, tandis que sa pompe était au feu depuis longtemps.

Il résulte évidemment de ces faits, que la direction a été insuffisante, même sur un point de première importance, et les excès de la foule n'ont pas été suffisamment réprimés.

Cette insuffisance est-elle due à un personnel trop peu nombreux, ou à d'autres causes? Il faudrait, pour en juger, avoir vu l'ensemble des travaux de défense, ce qui n'a été possible qu'à peu de personnes.

J'ai remarqué que la file de pompes aurait été suppléée avantageusement par la réunion des tuyaux de toutes les pompes, ce qui aurait pu se faire si leurs emboîtages eussent été de même calibre; le trajet étant d'abord sur un bout de route sans pente, puis à la descente, on n'aurait plus eu besoin de travailler qu'à l'aspirante, tandis que l'eau devait être versée et pompée de nouveau, de chacune des neuf ou dix pompes de la file, ce qui réduisait le débit à celui de la plus faible pompe. Or il suffirait, pour opérer cet ajustement des tuyaux, que chaque pompe en possédât deux bouts, portant à l'une des extrémités un emboîtement normal, ajustable aux tuyaux pareils des autres pompes, et à l'autre extrémité un emboîtement assorti avec ceux de ses autres tuyaux. Les frais n'en seraient pas considérables, et l'argent que l'on y appliquerait serait d'ailleurs plus utilement dépensé qu'à l'achat de casques, et autres objets coûteux et d'une utilité fort contestable.

Il serait encore à propos de dégager à l'ouest, et aplanir des deux côtés ouest et est, les abords du réservoir des Poudrières, afin de faciliter, cas échéant, le placement des pompes.

— On nous communique les deux lettres ci-dessous, dont l'une rectifie une inexactitude de détail commise dans l'annonce des dons faits par l'impératrice.

Neuchâtel, le 2 septembre 1865.

M. le président de la commission municipale, hôtel-de-ville.

Sa Majesté l'impératrice me charge de vous faire parvenir la somme de fr. 2000 pour les victimes de l'incendie d'hier. Elle vous prie de la distribuer selon que vous le jugerez con-

venable. Sa Majesté renouvelle ses remerciements pour les témoignages de sympathie dont elle n'a cessé d'être l'objet depuis son arrivée à Neuchâtel.

Agréez, monsieur le président, l'assurance de ma plus haute considération.

(signé) DUPERRÉ,

officier d'ordonnance de l'Impératrice.

Neuchâtel, 7 septembre 1865.

M. le rédacteur,

La somme de fr. 4000 qui m'a été remise par l'officier d'ordonnance de l'impératrice n'est pas destinée exclusivement aux pauvres, mais bien «aux blessés de l'accident du 24 août, à nos établissements de bienfaisance et aux pauvres.»

On attend la complète guérison des blessés pour s'occuper de la répartition.

Agréez l'assurance de ma considération.

Le directeur de police,

LAMBELET.

Nouvelles.

France. — L'empereur et l'impératrice sont partis le 6 pour Biarritz, où aura lieu certainement, ou dans le voisinage, une entrevue avec la reine Isabelle. On parle même des fiançailles du prince impérial avec une jeune infante d'Espagne.

Le comte de Goltz, ambassadeur de Prusse à Paris, s'est déjà rendu dans cette résidence impériale; il va sans doute tâter les dispositions de l'empereur sur la convention de Gastein, ou essayer de pénétrer les mystères de l'entrevue des souverains. Il est fort possible que Napoléon tâche d'amener sa royale visiteuse à l'idée d'une alliance des peuples de race latine, pour répondre, au besoin, à l'alliance des puissances allemandes avec la Russie.

Constantinople, 6 septembre. — Hier a éclaté un immense incendie. 2500 maisons, des mosquées, des bâtiments publics sont détruits, et le feu continue toujours.

Confédération suisse. — L'empereur Napoléon a chargé M. Kern de transmettre à la Suisse ses remerciements pour la réception qui lui a été faite, ainsi qu'à l'impératrice, en particulier à Neuchâtel.

— L'inauguration du monument de Winkelried à Stanz a réuni tous les caractères d'une magnifique fête populaire.

Dimanche matin, la fête fut ouverte par 22 coups de canons, à 10 heures s'est formé le cortège pour se rendre sur la place de Stanz où se trouve le monument; en tête les anciens Suisses, puis les représentants de la confédération et des cantons, ceux de la société suisse des officiers, les artistes, le Grutli, les étudiants, la masse du peuple, enfin un détachement de militaires. M. Vigier, de Soleure, a ouvert la cérémonie par un magnifique discours en l'honneur du héros, il a fait ressortir avec bonheur les trois legs principaux qu'il a laissés à ses descendants, savoir :

L'esprit de la liberté et de l'amour de la patrie;

L'esprit de concorde;

L'esprit et la vie de famille (ayez soin de ma femme et de mes enfants).

Après ce discours, le monument a été découvert, un chœur a chanté l'air de Winkelried, puis le Landammann Kaiser, le président du conseil communal de Stanz, a répondu en prenant possession du monument au nom d'Unterwald.

Berne. — Les dons en argent pour Berthoud atteignent 186,000 francs.

— Voici quelques détails sur l'incendie de Sonvillier, dont nous avons déjà parlé.

Lundi, à 5 1/2 heures de la soirée, les populations du Val-de-St-Imier ont été mises en émoi par les cris de : « Au feu à Sonvillier ! »

Les pompes partirent immédiatement. Arrivées sur le lieu du sinistre, on dut malheureusement se convaincre qu'il n'y avait plus de salut pour les dix maisons en flammes et qu'il fallait se borner à empêcher le foyer de s'étendre, ce à quoi on réussit. Dix-huit à vingt ménages, comptant environ 80 personnes, la plupart non assurées, sont sans abri.

— La nuit dernière, un incendie a détruit une maison à Neuveville; on attribue ce malheur à la négligence.

Fribourg. — La foire du 5 septembre a été relativement bonne. Le bétail gras pour boucherie s'est bien vendu, eu égard aux prix antérieurs. Il en a été expédié une gran-

de quantité pour la France. Les prix avaient augmenté de 50 à 100 fr. la pièce. Les chevaux ont guère trouvé de preneurs.

— Dans la nuit de mercredi à jeudi, un incendie a consumé dix maisons et granges au village de Sugy sur la Broye, entre les lacs de Neuchâtel et de Morat.

Neuchâtel. — Le Synode ayant décidé de faire célébrer dans nos églises une fête en mémoire de la Réformation accomplie par le ministère de Farel, la paroisse est informée que les cultes de dimanche prochain, 10 septembre, seront spécialement consacrés à ce but. Celui du matin aura lieu à l'heure ordinaire de 9 heures, tandis que le catéchisme sera transféré à l'après-midi et réuni au culte ordinaire de 2 heures et demie.

En outre, le mercredi 13 septembre, jour anniversaire de la mort de Farel, les délégués des Eglises où il a exercé son ministère se réuniront à Neuchâtel pour entendre deux prédications, une le matin et une le soir, et pour se communiquer leurs idées sur ce qu'il y aurait à faire pour maintenir en la renouvelant l'œuvre de Farel au milieu d'elles. Il y aura à cette occasion: Mardi 12 septembre, à 6 heures du soir, un culte de prières à la chapelle des Terreaux (la galerie sera ouverte au public).

Mercredi 13 septembre à 8 heures et demie du matin, culte et prédication au temple du haut, par M. le pasteur Ladame, de St-Aubin.

Après le service, assemblée en plein air sur la terrasse du château, si le temps le permet, sinon dans le temple.

Le soir, à 7 heures, culte et prédication dans le temple du bas, par M. Grandpierre, pasteur à Paris. *Le ministère de la ville.*

— M. le docteur Nélaton est arrivé mercredi pour faire visite aux malades qui sont encore à Neuchâtel ensuite de l'accident du 24 août.

L'éminent chirurgien a été satisfait de l'état dans lequel il les a trouvés. La fracture du bras chez M^{me} le comtesse de Montebello est maintenant exempte de toute complication et paraît en bonne voie de guérison.

M^{lle} Bouvet se trouve assez bien pour pouvoir commencer à être placée pendant quelques instants de la journée dans un fauteuil. Elle éprouve moins de douleur dans les mouvements au niveau de la côte fracturée, et la fracture de la clavicule guérit, on l'espère, sans altération de forme de cet os.

L'état général du valet de pied est satisfaisant. La fièvre est moins forte que les jours précédents, le délire a cessé et le malade prend maintenant quelques aliments. Le membre fracturé avec déchirure des chairs et de la peau un peu au-dessus de l'articulation du pied, présente beaucoup moins d'inflammation qu'il y a quelques jours. La suppuration est bien établie, plusieurs incisions ont déjà été faites pour faciliter l'écoulement du pus.

M. Nélaton, en exprimant l'espoir que la guérison pourra avoir lieu avec la conservation du membre, a témoigné à M. le médecin de l'hôpital sa satisfaction pour les soins éclairés que reçoit le pauvre malade.

— Nous rappelons à nos lecteurs que c'est le 23 septembre qu'a lieu à Fontaines le concours annuel de la société neuchâteloise d'agriculture. Il y aura un concours pour les taureaux et les génisses et un concours pour les semences (V. les conditions du programme).

Le bétail sera reçu sur le champ du concours de 6 à 7 heures du matin.

Quant au concours pour les semences, les exposants pourront envoyer la quantité qu'ils jugeront à propos, mais, pour obtenir une prime de 1^{re} classe, cette quantité ne devra pas être moindre de six mesures fédérales. Les sacs, portant l'adresse du concours, doivent être rendus aux frais de l'exposant, soit à Fontaines, soit en gare des Hauts-Geneveys jusqu'au 20 septembre. Tous les sacs devront porter une étiquette indiquant le nom et le domicile du propriétaire, l'espèce de graine, le prix, la quantité dont il peut encore disposer et, si possible, la culture et l'engrais qu'il a reçus. Le comité se charge de leur réception et d'opérer gratuitement le retour des semences qui n'auraient pas été vendues. Les personnes enfin qui voudront exposer des produits agricoles peuvent les adresser à M. Auguste Reymond, à Fontaines.

Marché de Neuchâtel du 7 sept. 1865.

| | | | |
|-------------------|-----------------|------|-----------|
| Paille de seigle, | 6 chars, de fr. | 4.— | le quint. |
| » froment, | 7 » | 3.20 | » |
| » Foin, | 5 » | 5.— | » |